

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 434

22 mars 2007

SOMMAIRE

Adclar Holding S.A.	20830	Lerylux SA	20831
Alisa Holding S.A.	20813	Librairie Sander Sàrl	20824
Berlioz Investment S.A.	20821	Lies Transports S.A.	20816
Bureau Comptable et Fiscal Op der Breck S.à r.l.	20829	Meubles Oestreicher S.à r.l.	20824
Café Camping Housen S.à.r.l.	20826	PaddyLux Soparfi S.A.	20829
Carla S.à r.l.	20792	PC-Tank S.à r.l.	20794
Carlita S.A.	20830	Pixilogic s.à r.l.	20820
Caves Félix Wolter S.à.r.l.	20824	Polyphonic Communications S.A.	20827
Central Fuel Transports, s.à r.l.	20788	Pro-Move S.à r.l.	20789
Color Box S.A.	20786	Quick Point S.à r.l.	20826
C.O.R.A. Soparfi S.A.	20811	REInvest German Properties VI S.à r.l. ...	20794
Delisalades Luxembourg SA	20822	Rideaux, Tapis Oestreicher s.à.r.l.	20824
Doba S.A.	20828	Rockpoint 2 S.à r.l.	20803
Electricité Faber Diekirch S.à r.l.	20823	Rockpoint 4 S.à r.l.	20797
Esculape S.A.	20826	S.à.r.l. Somaril	20823
Ets. Miller S.à.r.l.	20796	Sea-Land Financing and Contracting	20787
Europa Verde S.A.	20792	SIAF - Société d'Investissement Agricole et Forestier	20827
Europa Verde S.A.	20794	Société Luxembourgeoise des Energies Re- nouvelables	20823
Fiduciaire Jos. Thill, Sàrl	20815	Stevenage Holding S.A.	20828
G.B. Lux Holding SAH	20830	Tasmania Luxembourg S.à r.l.	20832
Ghalea S.A.	20816	T.C.S. - Technical Cleaning Services S.A.	20828
Guy Loscheider s.à.r.l.	20797	T.C.S. (Traxx Computer Systems)	20829
Heinz Immo S.A.	20825	Tipilux	20810
Herrero International	20832	Top Diffusion S.A.	20789
Intégrations Technologies & Systèmes In- ternational SA	20786	TS Nautilus Holdings S.à r.l.	20813
Kalia S.A.	20830	Vargo S.A.	20831
Kilux Soparfi S.A.	20791	Vive les Mariés Sàrl	20791
La Gourmandine, s.à r.l.	20825	Windpower S.A.	20813
Lampertz S.à.r.l.	20791		
Leon Amarillo	20823		

Intégrations Technologies & Systèmes International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, 78, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 93.180.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007020516/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2006, réf. DSO-BW00336. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060139153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Color Box S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5850 Howald, 2, rue Sangenberg.
R.C.S. Luxembourg B 107.294.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COLOR BOX S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 2, rue Sangenberg, Howald, L-1917 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 107.294) (la «Société»), constituée par acte du notaire soussigné en date du 21 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 mai 2005, numéro 445.

L'assemblée générale est présidée par Mr. Domenico Ranucci, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mr. Gabriele Catania, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Mme. Adele Autorino, employée privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) La constatation d'une perte d'un montant approximatif de cent deux mille Euros (EUR 102.000,-) à fin novembre 2006 supérieure aux trois quarts du capital social de la Société.

2) L'augmentation subséquente du capital social de la Société d'un montant de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-), pour porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à cent quatre-vingt un mille Euros (EUR 181.000,-), sans émission de nouvelles actions et proportionnellement aux droits des actionnaires dans le capital social de la Société.

3) La suppression de la désignation de la valeur nominale des actions de la Société dans les statuts de la Société.

4) La modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

5) Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale et tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après que le conseil d'administration ait exposé aux actionnaires la perte de cent deux mille Euros (EUR 102.000,-), supérieure aux trois quarts du capital social de la Société, l'assemblée générale décide de continuer l'activité de la société.

L'assemblée générale décide ensuite d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à cent quatre-vingt un mille Euros (EUR 181.000,-),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 100 actions existantes,

augmentation souscrites par tous les actionnaires actuels de la société, tels qu'ils figurent sur la liste de présence, au prorata de leur participation actuelle.

Les actionnaires de la Société ci-après désignés, ont contribué à la présente augmentation de capital, proportionnellement à leurs droits dans le capital social de la Société, comme suit:

- Mr. Gabriele Catania résidant à L-1311 Luxembourg, 19, boulevard Marcel Cahen: cent vingt mille Euros (EUR 120.000,-);

- GC PARTNER S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1311 Luxembourg, 19, boulevard Marcel Cahen: trente mille Euros (EUR 30.000,-).

La somme totale de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat de blocage.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions de la Société prévue à l'article 5 des statuts de la Société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cent quatre-vingt un mille Euros (EUR 181.000,-) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.750,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné constate après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Ranucci, G. Catania, A. Autorino, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 95, case 9. — Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007020773/208/78.

(070013721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Sea-Land Financing and Contracting, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 45.386.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SEA-LAND FINANCING AND CONTRACTING, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu le 8 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 592 du 13 décembre 1993, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg en date du 30 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 390 du 10 avril 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Helena Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les

mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le troisième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 8 alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

« **Art. 8. paragraph 1.** The annual meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such at other place as indicated in the convening notices on the third Thursday in the month of April at 11.00 a.m., on the first time in 2007.»

Version française:

« **Art. 8. alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en 2007.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, H. Di Vito, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2006, REM 2006 301. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007020774/5770/61.

(070014278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Central Fuel Transports, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8561 Schwebach, Maison 4.

R.C.S. Luxembourg B 112.655.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 décembre 2006.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007020386/823/14.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2006, réf. DSO-BX00248. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060141419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Top Diffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, Maison 25.

R.C.S. Luxembourg B 99.757.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2006

- «- Nouvelle adresse du siège social est à L-9972 Lieler, Hauptstrooss 46,
- Prolongation des mandats du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012,
- Prolongation du mandat de l'administrateur délégué et président jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012,
- Prolongation du mandat du commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.»
- Modification adresses des mandataires:
Acunzo Giuseppe, Hauptstrooss 46, L-9972 Lieler
Acunzo Sandra, Viale delle Sophore 63, I-48010 Marina Romea»

Lieler, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007020391/800271/19.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2006, réf. DSO-BX00254. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060140382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pro-Move S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.716.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Ralph Schuster, moniteur sportif, demeurant à L-3321 Berchem, 7, rue de la Montée.
- 2.- Madame Martine Maurer, employée privée, demeurant à L-5861 Fentange, 25, rue Nicolas Mersch.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un centre de fitness et le commerce des articles de la branche.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de PRO-MOVE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Livange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Ralph Schuster, moniteur sportif, demeurant à L-3321 Berchem, 7, rue de la Montée, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Martine Maurer, employée privée, demeurant à L-5861 Fentange, 25, rue Nicolas Mersch, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ huit cinquante Euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

- 1.- Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:
Madame Martine Maurer, employée privée, demeurant à L-5861 Fentange, 25, rue Nicolas Mersch
- 2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:
Monsieur Ralph Schuster, moniteur sportif, demeurant à L-3321 Berchem, 7, rue de la Montée
- 3.- La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.
- 4.- Le siège social de la société est établi à L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Schuster, M. Maurer, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 10 janvier 2007, vol. 364, fol. 7, case 6. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Echternach, le 25 janvier 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007020763/201/103.

(070013891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Lampertz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 94.420.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007020356/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2006, réf. DSO-BX00398. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Vive les Mariés Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 14, rue Dr Herr.

R.C.S. Luxembourg B 104.833.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007020277/800274/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2006, réf. DSO-BX00462. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Kilux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 115.674.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue 22 décembre 2006 que:

Unique résolution

A l'unanimité des voix, le Conseil d'Administration décide le transfert du siège social de la société KILUX SOPARFI S.A. de L-9227 Diekirch, 48, Esplanade à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Diekirch, le 22 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007020281/2602/19.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2006, réf. DSO-BX00367. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Europa Verde S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 29.700.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 janvier 1989

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPA VERDE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019293/296/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05890. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Carla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.256.

In the year two thousand and six, on the nineteenth of December,
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CARLA S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed dated on March 22, 2004, published in Memorial C number 591 of 9 June 2004; and whose Articles of Association have been amended by deed enacted on March 22, 2004, published in Memorial C number 624, dated June 17, 2004.

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the eight hundred forty (840) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed. As long as the Company remains with two shareholders, they exercise the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To amend article 19 of the Articles of Association

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

Resolution

The meeting decides to amend article 19 of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société CARLA S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro B 100.256, constituée suivant acte reçu le 22 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 591 du 9 juin 2004; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 22 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 624 du 17 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les huit cent quarante (840) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés. Aussi longtemps que la Société demeure avec deux associés, ces derniers exercent les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modifier l'article 19 des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts pour lui donner suivante:

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 13, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007020778/211/96.

(070014414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Europa Verde S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 29.700.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPA VERDE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019294/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05884. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

PC-Tank S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 41, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007020388/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2006, réf. DSO-BX00163. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060141408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

REInvest German Properties VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 119.713.

In the year two thousand and six, on the twenty-first of December.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

REInvest GERMANY S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and section B number 115331, having its registered office at 1 B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Rachel Uhl, Lawyer, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 21, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of REInvest GERMAN PROPERTIES VI S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 119.713, incorporated by a deed of the undersigned notary of September 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2117 dated November 14, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) divided into four thousand (4,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to amend the article 2 of the Company's articles of association as follows:

« **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

REInvest GERMANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 115.331 et ayant son siège social au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2006

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination REInvest GERMAN PROPERTIES VI S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 119.713, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 11 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2117 en date du 14 novembre 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille Euro (EUR 100.000,-) divisé en quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Un objet social supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de propriétés immobilières dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger aussi bien que toutes les opérations touchant aux propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations au Luxembourg ou des sociétés étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location des propriétés immobilières.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 26, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007020777/211/109.

(070013945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Ets. Miller S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1231 Howald, 17, avenue Berchem.

R.C.S. Luxembourg B 69.156.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 décembre 2006.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

Référence de publication: 2007020348/513/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Guy Loscheider s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 20, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 98.367.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 décembre 2006.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007020374/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 27 décembre 2006, réf. DSO-BX00453. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Rockpoint 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 123.728.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the 29th day of the month of December.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ROCKPOINT S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office in 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, and being in the process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés represented by M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 29th December 2006 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ROCKPOINT 4 S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name ROCKPOINT 4 S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the funding of group companies through subordinated loans, loans and the taking of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow funds in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may in addition act as the managing partner of any company, partnership or other entity either in Luxembourg or abroad.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas to the activity of the Company in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at EUR 12,500.- divided into 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members, expressed in accordance with article 189 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board may choose among its members a chairman. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. Decisions adopted by conference call or other similar means of communication shall be valid only if recorded in minutes signed by the managers who participated in the conference. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

Art. 11. The accounting year begins on January 1st, of each year and ends on December 31st, of the same year.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

500 shares with a par value of EUR 25.- each

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,500.- Euros.

Extraordinary general meeting

The single member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg
2. The following persons are named managers who shall jointly constitute the board of managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

A Manager (Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth):

Mr Stewart Kam Cheong, Independent auditor, 1, rue des Glacis, L-1628, 22 July 1962, Port Louis (Mauritius)

B Manager (Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth):

Mr Gregory J. Hartman, Company Director, 155 Prospect Avenue, Woodside CA 94062, USA, 26 January 1959, California, USA

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on January 30, of 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre 2006, den 29 Tag des Monats Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar M^e Joseph Elvinger, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

ROCKPOINT, S.à r.l., eine Gesellschaft eingetragen nach und bestehend unter Luxemburgischem Recht, mit eingetragenen Sitz in 1, rue des Glacis, L-1628 Luxemburg, und im Wege der Registrierung beim Luxemburgischen Handelsregister, vertreten durch M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, wohnhaft in Luxembourg, aufgrund einer Vollmacht vom 29 Dezember 2006 (welche gleichzeitig mit der vorliegenden Urkunde einzutragen ist).

Die erschienene Partei, handelnd gemäß ihrer vorstehend aufgeführten Eigenschaften, hat den Notar gebeten, die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée») ROCKPOINT 4 S.à r.l. festzustellen, welche hiermit wie folgt gegründet wird.

Art. 1. Es besteht zwischen den Erschienenen und all denjenigen, die Inhaber der nachfolgend erwähnten Geschäftsanteile werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Firma ROCKPOINT 4 S.à r.l. («société à responsabilité limitée»). Die Gesellschaft wird geregelt durch diese Satzung und die anwendbare Gesetzesgebung.

Art. 2. Unternehmensgegenstand der Gesellschaft ist die Finanzierung von Gesellschaften der Gruppe durch nachrangige Anleihen, Anleihen und die Beteiligung, in jeder Form, an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, oder andere Gesellschaftskörperschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Veräußerung, Austausch oder auf andere Weise, von Aktien, Obligationen, Schuldverschreibungen und anderer Wertpapiere jeder Art sowie das Halten, den Ausbau, sowie die Verwaltung ihres Vermögens. Die Gesellschaft kann ebenfalls Beteiligungen an Personengesellschaften halten und ihre Geschäftstätigkeit mittels luxemburgischer oder ausländischer Zweiggesellschaften ausüben.

Die Gesellschaft kann, in jeder Form, Darlehen aufnehmen und mittels Privatplazierung Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft kann allgemein jede finanzielle Beteiligung mittels Anleihen, Darlehen, Bürgschaft oder Wertpapier oder sonstiges in solche Gesellschaften oder Unternehmen einbringen, an denen sie eine Beteiligung hält oder welche Teil der Gruppe bilden zu welcher die Gesellschaft gehört, darf Maßnahmen von Kontrolle und Beaufsichtigung ergreifen und jede Geschäftstätigkeit ausüben die sie zum Erreichen und zur Förderung ihres Gesellschaftsgegenstandes für geeignet hält.

Die Gesellschaft kann zusätzlich als geschäftsleitenden Partner einer Gesellschaft, einer Partnerschaft oder einer anderen Körperschaft in Luxemburg oder im Ausland handeln.

Die Gesellschaft kann jede Geschäftstätigkeit handelsrechtlicher, technischer und finanzieller oder sonstiger Art, die mittelbar oder unmittelbar mit der Aktivität der Gesellschaft verbunden ist, die sie zum Erreichen und zur Förderung ihres Gesellschaftsgegenstandes für geeignet hält, vornehmen und kann unmittelbar oder mittelbar in Immobilien, in Rechte des geistigen Eigentums oder in jedem anderen beweglichen oder unbeweglichen Eigentum aller Art investieren.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Der eingetragene Sitz kann durch Beschluß der außerordentlichen Versammlung von all seinen Gesellschaftern beratend in der Art und Weise wie angemessen zur Änderung der Satzung, verlegt werden. Die Adresse des eingetragenen Sitzes kann durch Beschluß des Geschäftsführers oder gegebenenfalls der Geschäftsführung abgeändert werden. Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollten außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten oder bevorstehen, welche nach Meinung des Geschäftsführers oder der Geschäftsführung die normale Geschäftstätigkeit am eingetragenen Sitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem eingetragenen Sitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der eingetragene Sitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland verlegt

werden; diese vorläufige Maßnahme hat jedoch keinerlei Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche ungeachtet der vorübergehenden Verlegung ihres eingetragenen Sitzes weiterhin luxemburgisch bleibt. Solch vorläufige Maßnahmen werden von dem Geschäftsführer oder gegebenenfalls der Geschäftsführung getroffen und den jeweils betroffenen Parteien zugestellt.

Art. 5. Das Kapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500,- und ist in fünfhundert (500) Geschäftsanteile aufgeteilt mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-). Das Kapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Entscheidung der außerordentlichen Versammlung der Gesellschafter, gemäß den erforderlichen Bestimmungen zur Änderung der Satzung.

Verfügbare Anteileprämien sind verteilbar.

Art. 6. Die Geschäftsanteile können frei zwischen unter Gesellschafter übertragen werden. Vorbehaltlich anderer gesetzlicher Bestimmungen erfordert die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter die Zustimmung von Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals besitzen, festgestellt gemäß Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 7. Die Gesellschaft wird von einen oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Inhaber von Anteilen sein können.

Diese werden durch einfachen Mehrheitsbeschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen, welchen ihren Aufgabenbereich und die Dauer ihres Mandates bestimmt. Im Falle wo keine Dauer angegeben ist, sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer bestellt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Bestellung zu jedem Zeitpunkt(ad nutum) kann begründet oder unbegründet widerrufen werden.

Falls es mehrere Geschäftsführer gibt, bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführung kann einen Vorsitzenden aus seiner Mitte wählen. Jedes Mitglied der Geschäftsführung kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung telefonisch oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, soweit alle teilnehmenden Mitglieder der Sitzung zuhören und von allen anderen Mitgliedern der Geschäftsführung, die an dieser Sitzung teilnehmen, gehört werden können und alle Mitglieder sich miteinander verständigen können. Eine Sitzung kann auch nur telefonisch abgehalten werden. Beschlüsse welche durch telefonische Sitzung getroffen werden oder ähnliche Kommunikationsmittel sind nur wirksam, falls sie in einem Protokoll festgehalten sind welches von den Geschäftsführern die an dieser telefonischen Sitzung teilgenommen haben, unterzeichnet ist. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung durch derartige Mittel ist gleichwertig zu einer persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung oder dem Abhalten einer Sitzung in Person.

Die Geschäftsführer können von einem anderen Geschäftsführer bei den Sitzungen der Geschäftsführung vertreten werden ohne Einschränkung betreffend der Anzahl von Vollmachtsformularen welche ein Geschäftsführer annehmen und wählen darf.

Eine schriftliche Einladung zu einer Sitzung der Geschäftsführung muss den Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem geplanten Datum der Sitzung gegeben werden, mit Ausnahme von Notfällen, in welchem Fall die Art und Weise und die Gründe des Notfalls in der Einladung erwähnt werden. Die Einladung kann im Falle einer Zustimmung aller Geschäftsführer, die schriftlich, telefonisch, per Telegramm, Telex, Email oder Telefax oder mittels einem sonstigen Kommunikationsmittel ausgedrückt wird, unterlassen werden. Eine spezielle Einladung wird nicht erforderlich sein für eine Sitzung der Geschäftsführung, die an jener Zeit und an jenem Ort stattfindet, wie im Voraus durch einen Beschluss der Geschäftsführung bestimmt wurde.

Die Generalversammlung der Gesellschafter kann beschliessen, Geschäftsführer von zwei unterschiedlichen Kategorien zu ernennen, nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B. Jede solche Klassifizierung von Geschäftsführern wird im Protokoll der relevanten Sitzung ordnungsgemäß festgehalten und die Geschäftsführer werden hinsichtlich der Kategorie, zu der sie gehören, identifiziert.

Beschlüsse der Geschäftsführung werden wirksam gefasst durch die Mehrheitszustimmung der Geschäftsführer der Gesellschaft (einschließlich im Wege der Vertretung). Im Falle der Ernennung durch die Generalversammlung der Gesellschafter von Geschäftsführern unterschiedlicher Kategorien (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und der Kategorie B), werden die Beschlüsse der Geschäftsführung nur durch die Mehrheitszustimmung der Geschäftsführer wirksam gefasst darunter mindestens einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B (die vertreten werden können).

Die Geschäftsführung kann auch einstimmig Beschlüsse fassen durch ein oder mehrere gleichartige Dokumente im Wege eines Rundschreibens, wenn die Zustimmung schriftlich, telefonisch oder per Telefax oder mittels einem sonstigen Kommunikationsmittel ausgedrückt wird.

Die Gesamtheit solcher Dokumente werden ordnungsgemäß durchgeführte Runddokumente bilden die den Beschluss nachweisen. Die Beschlüsse der Geschäftsführer, einschließlich der Rundschreiben, werden entscheidend bescheinigt sein oder ein Auszug davon kann ausgestellt werden unter der individuellen Unterschrift eines Geschäftsführers.

Die Gesellschaft wird, im Falle eines einzelnen Geschäftsführers, durch die Unterschrift dieses Geschäftsführers gebunden sein, und im Falle einer Geschäftsführung, durch die alleinige Unterschrift jedes einzelnen Geschäftsführers, vorausgesetzt dass im Falle der Ernennung durch die Generalversammlung der Gesellschafter von Geschäftsführern unterschiedlicher Kategorien (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und der Kategorie B), die Gesellschaft wird wirksam gebunden sein nur durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers

der Kategorie B (einschließlich im Wege der Vertretung). In allen Fällen wird die Gesellschaft wirksam gebunden durch die alleinige Unterschrift jeder Person oder Personen an die eine Unterschriftsvertretungsvollmacht vom einem Geschäftsführer übertragen ist, oder im Falle der Kategorien von Geschäftsführern, durch einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B, die zusammen handeln (einschließlich im Wege der Vertretung).

Art. 8. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für die Verschuldung der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft haften sie für die Leistung ihrer Aufgaben.

Art. 9. Jedes Mitglied darf an den kollektiven Beschlüssen teilnehmen. Es hat eine Anzahl an Stimmen gleichwertig zur Anzahl der Anteile die es besitzt und darf rechtswirksam handeln in jeder Versammlung der Mitglieder durch spezielle Vollmacht.

Art. 10. Die Beschlüsse der Mitglieder werden in der Form und mit der Mehrheit getroffen die vom luxemburgischen Gesetz über die Handelsgesellschaften vorgeschrieben ist (in dem Ausmaß als gesetzlich erlaubt) oder abgehalten in Versammlungen. Jede ordnungsgemäß einberufene Versammlung der Gesellschafter, oder jeder schriftlicher wirksamer Beschluss (je nach Fall) vertritt das gesamte Gesellschaftsorgan der Gesellschaft.

Versammlungen werden einberufen durch Einladung, per eingeschriebenen Brief an den Gesellschaftern an die eingetragene Adresse im Gesellschaftsregister der Gesellschaft, mindestens acht (8) Tage vor dem Datum der Versammlung zur Gesellschafterversammlung. Falls das gesamte Gesellschaftskapital bei der Versammlung vertreten ist, kann die Versammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Im Falle schriftlicher Beschlüsse, wird deren Text den Mitgliedern zugesandt welche im Gesellschaftsregister eingetragen sind, mindestens acht (8) Tage vor dem tatsächlich vorgeschlagenen Datum der Beschlüsse. Die Beschlüsse werden nach Billigung der Stimmenmehrheit wirksam gemäß dem Gesetz für Kollektivbeschlüsse (oder vorbehaltlich der Erfüllung der Mehrheitsvorschriften, an dem Datum darin aufgeführt). Einheitliche schriftliche Beschlüsse können jederzeit getroffen werden ohne vorherige Einberufung.

Kollektivbeschlüsse sind nur dann wirksam, wenn sie durch eine Stimmenmehrheit welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertritt, getroffen werden. Jedoch werden Beschlüsse welche die Änderung der Satzung betreffen durch (i) eine Mehrheit der Gesellschafter (ii) welche mehr als drei Viertel des Stammkapitals vertreten getroffen.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar jeden Jahres und endet am letzten Tag des Monats Dezember desselben Jahres.

Art. 12. Jedes Jahr am Ende des Geschäftsjahres stellt der Geschäftsführer oder gegebenenfalls die Geschäftsführung die Jahresabschlüsse auf.

Art. 13. Der Finanzbericht ist erhältlich für die Gesellschafter am eingetragenen Sitz der Gesellschaft.

Art. 14. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Reingewinns der Gesellschaft werden zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese Entnahme ist dann nicht mehr zwingend, wenn die Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals erreicht hat.

Aufgrund der von dem Geschäftsführer oder gegebenenfalls Gesellschaftsführern angefertigten Kontoabschlüssen, können die Gesellschafter beschließen Abschlagszahlungen auf Dividenden zu tätigen, welche vorzeigen dass genügend Gelder zur Ausschüttung vorhanden sind, vorausgesetzt dass der auszuschüttende Betrag nicht den erzielten Gewinn seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erhöht durch den vorgetragenen Gewinn und auszuschüttende Reserven aber erniedrigt durch die vorgetragenen Verluste und Summen welche in eine gesetzlich zu errichtende Reserve zu verteilen sind, überschreiten darf.

Der Saldo kann an die Gesellschafter ausgeschüttet werden durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter. Das Aktienprämiumkonto kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann beschließen jeglichen Betrag aus dem Aktienprämiumkonto an die gesetzliche Rücklage zu verteilen.

Art. 15. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft obliegt die Abwicklung der Gesellschaft einem oder mehreren Liquidatoren welche Gesellschafter sein können aber nicht müssen sein, und welche von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden und deren Befugnisse und Vergütung auch von der Hauptversammlung der Gesellschaft bestimmt werden.

Art. 16. Falls, und solange als ein Gesellschafter alle Anteile der Gesellschaft besitzt, existiert die Gesellschaft als Einzelteilnehmergesellschaft, gemäß Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10 August über die Handelsgesellschaften; in diesem Falle sind unter anderem Artikel 200-1 und 200-2, dieses Gesetzes anwendbar.

Art. 17. Für alles das nicht von der vorliegenden Satzungen bestimmt wird, berufen die Gesellschafter sich auf das anwendbare Recht.

Übernahme und Einzahlung

Da solchermaßen die Satzung der Gesellschaft durch die erschienene Partei aufgestellt worden ist, hat die vorbezeichnete Vertragspartei die folgenden Anteile der Gesellschaft wie folgt übernommen und gänzlich gezahlt:

500 Anteile mit einem Nennwert von EUR 25,- per Anteil

Nachweis wurde dem Notar gegeben der Zahlung des Übernahmebetrags.

Abschätzung der Kosten

Die Parteien haben die Kosten, Auslagen, Gebühren und Belastungen ungeachtet ihrer Form, welche von der Gesellschaft zu tragen sind, oder ihr in Verbindung mit der Gründung belastet werden auf 2.500,- Euro geschätzt.

Erste ausserordentliche Hauptversammlung

Der alleinige Gesellschafter hat unmittelbar die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg
2. Die nachfolgenden Personen wurden Geschäftsführer ernannt, welche gemeinsam die Geschäftsführung der Gesellschaft bilden, auf unbestimmte Dauer, vorbehaltlich der Satzung der Gesellschaft

Geschäftsführer A (Name, Titel, Adresse, Geburtsdatum, Geburtsort):

Mr Stewart Kam Cheong, Selbständiger Buchsachverständiger, 1, rue des Glacis, L-1628, 22 Juli 1962, Port Louis (Mauritius)

Geschäftsführer B (Name, Titel, Adresse, Geburtsdatum, Geburtsort):

Mr Gregory J. Hartman, Geschäftsführer, 155 Prospect Avenue, Woodside CA 94062, USA, 26 Januar 1959, Kalifornien USA

Spezielle Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am 30. Januar 2007.

Woraufhin die vorliegende Urkunde in Luxemburg erstellt wurde.

Am Tag wie zu Beginn des Dokumentes aufgeführt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der oben genannten erschienenen Personen, diese vorliegende Ausfertigung in Englisch abgefaßt ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Wortlaut, wird der englische Wortlaut massgebend sein.

Hierauf wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg erstellt, an dem Tag wie zu Beginn in diesem Dokument eingetragen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, welche dem Notar bekannt sind durch ihre Namen, Vornamen, zivilen Status und ihrer Herkunft, haben die Vorsitzende, der Sekretär und der Aufsichtsbeauftragte zusammen mit Uns, dem Notar, vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: C. Martins Costa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 43, case 1. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007020794/211/358.

(070014077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Rockpoint 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 123.737.

— STATUTES

In the year two thousand and six, on the 29th day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ROCKPOINT S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office in 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, and being in the process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés represented by M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 29th December 2006 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ROCKPOINT 2 S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name ROCKPOINT 2 S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the funding of group companies through subordinated loans, loans and the taking of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow funds in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may in addition act as the managing partner of any company, partnership or other entity either in Luxembourg or abroad.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas to the activity of the Company in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at EUR 12,500.- divided into 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members, expressed in accordance with article 189 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board may choose among its members a chairman. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. Decisions adopted by conference call or other similar means of communication shall be valid only if recorded in minutes signed by the managers who participated in the conference. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

Art. 11. The accounting year begins on January 1st, of each year and ends on December 31st, of the same year.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

500 shares with a par value of EUR 25.- each

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,500.- Euros.

Extraordinary general meeting

The single member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg
2. The following persons are named managers who shall jointly constitute the board of managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

A Manager (Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth):

Mr Stewart Kam Cheong, Independent auditor, 1, rue des Glacis L-1628, 22 July 1962, Port Louis (Mauritius)

B Manager (Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth):

Mr Gregory J. Hartman, Company Director, 155 Prospect Avenue, Woodside CA 94062, USA, 26 January 1959, California, USA

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on Januar 30, 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die Deutsche Übersetzung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre 2006, den 29 Tag des Monats Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar M^e Joseph Elvinger, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

ROCKPOINT S.à r.l., eine Gesellschaft eingetragen nach und bestehend unter Luxemburgischem Recht, mit eingetragenem Sitz in 1, rue des Glacis, L-1628 Luxemburg, und im Wege der Registrierung beim Luxemburgischen Handelsregister, vertreten durch M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht vom 29. Dezember 2006 (welche gleichzeitig mit der vorliegenden Urkunde einzutragen ist).

Die erschienene Partei, handelnd gemäß ihrer vorstehend aufgeführten Eigenschaften, hat den Notar gebeten, die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée») ROCKPOINT 2 S.à r.l. festzustellen, welche hiermit wie folgt gegründet wird.

Art. 1. Es besteht zwischen den Erschienenen und all denjenigen, die Inhaber der nachfolgend erwähnten Geschäftsanteile werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Firma ROCKPOINT 2 S.à r.l. («société à responsabilité limitée»). Die Gesellschaft wird geregelt durch diese Satzung und die anwendbare Gesetzesgebung.

Art. 2. Unternehmensgegenstand der Gesellschaft ist die Finanzierung von Gesellschaften der Gruppe durch nachrangige Anleihen, Anleihen und die Beteiligung, in jeder Form, an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, oder andere Gesellschaftskörperschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Veräußerung, Austausch oder auf andere Weise, von Aktien, Obligationen, Schuldverschreibungen und anderer Wertpapiere jeder Art sowie das Halten, den Ausbau, sowie die Verwaltung ihres Vermögens. Die Gesellschaft kann ebenfalls Beteiligungen an Personengesellschaften halten und ihre Geschäftstätigkeit mittels luxemburgischer oder ausländischer Zweiggesellschaften ausüben.

Die Gesellschaft kann, in jeder Form, Darlehen aufnehmen und mittels Privatplazierung Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft kann allgemein jede finanzielle Beteiligung mittels Anleihen, Darlehen, Bürgschaft oder Wertpapier oder sonstiges in solche Gesellschaften oder Unternehmen einbringen, an denen sie eine Beteiligung hält oder welche Teil der Gruppe bilden zu welcher die Gesellschaft gehört, darf Maßnahmen von Kontrolle und Beaufsichtigung ergreifen und jede Geschäftstätigkeit ausüben die sie zum Erreichen und zur Förderung ihres Gesellschaftsgegenstandes für geeignet hält.

Die Gesellschaft kann zusätzlich als geschäftsleitenden Partner einer Gesellschaft, einer Partnerschaft oder einer anderen Körperschaft in Luxemburg oder im Ausland handeln.

Die Gesellschaft kann jede Geschäftstätigkeit handelsrechtlicher, technischer und finanzieller oder sonstiger Art, die mittelbar oder unmittelbar mit der Aktivität der Gesellschaft verbunden ist, die sie zum Erreichen und zur Förderung ihres Gesellschaftsgegenstandes für geeignet hält, vornehmen und kann unmittelbar oder mittelbar in Immobilien, in Rechte des geistigen Eigentums oder in jedem anderen beweglichen oder unbeweglichen Eigentum aller Art investieren.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Der eingetragene Sitz kann durch Beschluß der außerordentlichen Versammlung von all seinen Gesellschaftern beratend in der Art und Weise wie angemessen zur Änderung der Satzung, verlegt werden. Die Adresse des eingetragenen Sitzes kann durch Beschluß des Geschäftsführers oder gegebenenfalls der Geschäftsführung abgeändert werden. Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollten außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten oder bevorstehen, welche nach Meinung des Geschäftsführers oder der Geschäftsführung die normale Geschäftstätigkeit am eingetragenen Sitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem eingetragenen Sitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der eingetragene Sitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland verlegt werden; diese vorläufige Maßnahme hat jedoch keinerlei Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche ungeachtet der vorübergehenden Verlegung ihres eingetragenen Sitzes weiterhin luxemburgisch bleibt. Solch vorläufige Maßnahmen werden von dem Geschäftsführer oder gegebenenfalls der Geschäftsführung getroffen und den jeweils betroffenen Parteien zugestellt.

Art. 5. Das Kapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500,- und ist in fünfhundert (500) Geschäftsanteile aufgeteilt mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-). Das Kapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Entscheidung der außerordentlichen Versammlung der Gesellschafter, gemäß den erforderlichen Bestimmungen zur Änderung der Satzung.

Verfügbare Anteileprämien sind verteilbar.

Art. 6. Die Geschäftsanteile können frei zwischen unter Gesellschafter übertragen werden. Vorbehaltlich anderer gesetzlicher Bestimmungen erfordert die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter die Zustimmung von Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals besitzen, festgestellt gemäß Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 7. Die Gesellschaft wird von einen oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Inhaber von Anteilen sein können.

Diese werden durch einfachen Mehrheitsbeschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen, welchen ihren Aufgabenbereich und die Dauer ihres Mandates bestimmt. Im Falle wo keine Dauer angegeben ist, sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer bestellt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Bestellung zu jedem Zeitpunkt(ad nutum) kann begründet oder unbegründet widerrufen werden.

Falls es mehrere Geschäftsführer gibt, bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführung kann einen Vorsitzenden aus seiner Mitte wählen. Jedes Mitglied der Geschäftsführung kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung telefonisch oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, soweit alle teilnehmenden Mitglieder der Sitzung zuhören und von allen anderen Mitgliedern der Geschäftsführung, die an dieser Sitzung teilnehmen, gehört werden können und alle Mitglieder sich miteinander verständigen können. Eine Sitzung kann auch nur telefonisch abgehalten werden. Beschlüsse welche durch telefonische Sitzung getroffen werden oder ähnliche Kommunikationsmittel sind nur wirksam, falls sie in einem Protokoll festgehalten sind welches von den Geschäftsführern die an dieser telefonischen Sitzung teilgenommen haben, unterzeichnet ist. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung durch derartige Mittel ist gleichwertig zu einer persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung oder dem Abhalten einer Sitzung in Person.

Die Geschäftsführer können von einem anderen Geschäftsführer bei den Sitzungen der Geschäftsführung vertreten werden ohne Einschränkung betreffend der Anzahl von Vollmachtsformularen welche ein Geschäftsführer annehmen und wählen darf.

Eine schriftliche Einladung zu einer Sitzung der Geschäftsführung muss den Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem geplanten Datum der Sitzung gegeben werden, mit Ausnahme von Notfällen, in welchem Fall die Art und Weise und die Gründe des Notfalls in der Einladung erwähnt werden. Die Einladung kann im Falle einer Zustimmung aller Geschäftsführer, die schriftlich, telefonisch, per Telegramm, Telex, Email oder Telefax oder mittels einem sonstigen Kommunikationsmittel ausgedrückt wird, unterlassen werden. Eine spezielle Einladung wird nicht erforderlich sein für eine Sitzung der Geschäftsführung, die an jener Zeit und an jenem Ort stattfindet, wie im Voraus durch einen Beschluss der Geschäftsführung bestimmt wurde.

Die Generalversammlung der Gesellschafter kann beschliessen, Geschäftsführer von zwei unterschiedlichen Kategorien zu ernennen, nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B. Jede solche Klassifizierung von Geschäftsführern wird im Protokoll der relevanten Sitzung ordnungsgemäß festgehalten und die Geschäftsführer werden hinsichtlich der Kategorie, zu der sie gehören, identifiziert.

Beschlüsse der Geschäftsführung werden wirksam gefasst durch die Mehrheitszustimmung der Geschäftsführer der Gesellschaft (einschließlich im Wege der Vertretung). Im Falle der Ernennung durch die Generalversammlung der Gesellschafter von Geschäftsführern unterschiedlicher Kategorien (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und der Kategorie B), werden die Beschlüsse der Geschäftsführung nur durch die Mehrheitszustimmung der Geschäftsführer wirksam gefasst darunter mindestens einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B (die vertreten werden können).

Die Geschäftsführung kann auch einstimmig Beschlüsse fassen durch ein oder mehrere gleichartige Dokumente im Wege eines Rundschreibens, wenn die Zustimmung schriftlich, telefonisch oder per Telefax oder mittels einem sonstigen Kommunikationsmittel ausgedrückt wird.

Die Gesamtheit solcher Dokumente werden ordnungsgemäß durchgeführte Runddokumente bilden die den Beschluss nachweisen. Die Beschlüsse der Geschäftsführer, einschließlich der Rundschreiben, werden entscheidend bescheinigt sein oder ein Auszug davon kann ausgestellt werden unter der individuellen Unterschrift eines Geschäftsführers.

Die Gesellschaft wird, im Falle eines einzelnen Geschäftsführers, durch die Unterschrift dieses Geschäftsführers gebunden sein, und im Falle einer Geschäftsführung, durch die alleinige Unterschrift jedes einzelnen Geschäftsführers, vorausgesetzt dass im Falle der Ernennung durch die Generalversammlung der Gesellschafter von Geschäftsführern unterschiedlicher Kategorien (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und der Kategorie B), die Gesellschaft wird wirksam gebunden sein nur durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B (einschließlich im Wege der Vertretung). In allen Fällen wird die Gesellschaft wirksam gebunden durch die alleinige Unterschrift jeder Person oder Personen an die eine Unterschriftsvertretungsvollmacht vom einem Geschäftsführer übertragen ist, oder im Falle der Kategorien von Geschäftsführern, durch einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B, die zusammen handeln (einschließlich im Wege der Vertretung).

Art. 8. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für die Verschuldung der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft haften sie für die Leistung ihrer Aufgaben.

Art. 9. Jedes Mitglied darf an den kollektiven Beschlüssen teilnehmen. Es hat eine Anzahl an Stimmen gleichwertig zur Anzahl der Anteile die es besitzt und darf rechtswirksam handeln in jeder Versammlung der Mitglieder durch spezielle Vollmacht.

Art. 10. Die Beschlüsse der Mitglieder werden in der Form und mit der Mehrheit getroffen die vom luxemburgischen Gesetz über die Handelsgesellschaften vorgeschrieben ist (in dem Ausmaß als gesetzlich erlaubt) oder abgehalten in Versammlungen. Jede ordnungsgemäß einberufene Versammlung der Gesellschafter, oder jeder schriftlicher wirksamer Beschluss (je nach Fall) vertritt das gesamte Gesellschaftsorgan der Gesellschaft.

Versammlungen werden einberufen durch Einladung, per eingeschriebenen Brief an den Gesellschaftern an die eingetragene Adresse im Gesellschaftsregister der Gesellschaft, mindestens acht (8) Tage vor dem Datum der Versammlung zur Gesellschafterversammlung. Falls das gesamte Gesellschaftskapital bei der Versammlung vertreten ist, kann die Versammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Im Falle schriftlicher Beschlüsse, wird deren Text den Mitgliedern zugesandt welche im Gesellschaftsregister eingetragen sind, mindestens acht (8) Tage vor dem tatsächlich vorgeschlagenen Datum der Beschlüsse. Die Beschlüsse werden nach Billigung der Stimmenmehrheit wirksam gemäß dem Gesetz für Kollektivbeschlüsse (oder vorbehaltlich der Erfüllung der Mehrheitsvorschriften, an dem Datum darin aufgeführt). Einheitliche schriftliche Beschlüsse können jederzeit getroffen werden ohne vorherige Einberufung.

Kollektivbeschlüsse sind nur dann wirksam, wenn sie durch eine Stimmenmehrheit welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertritt, getroffen werden. Jedoch werden Beschlüsse welche die Änderung der Satzung betreffen durch (i) eine Mehrheit der Gesellschafter (ii) welche mehr als drei Viertel des Stammkapitals vertreten getroffen.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar jeden Jahres und endet am letzten Tag des Monats Dezember desselben Jahres.

Art. 12. Jedes Jahr am Ende des Geschäftsjahres stellt der Geschäftsführer oder gegebenenfalls die Geschäftsführung die Jahresabschlüsse auf.

Art. 13. Der Finanzbericht ist erhältlich für die Gesellschafter am eingetragenen Sitz der Gesellschaft.

Art. 14. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Reingewinns der Gesellschaft werden zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese Entnahme ist dann nicht mehr zwingend, wenn die Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals erreicht hat.

Aufgrund der von dem Geschäftsführer oder gegebenenfalls Gesellschaftsführern angefertigten Kontoabschlüssen, können die Gesellschafter beschließen Abschlagszahlungen auf Dividenden zu tätigen, welche vorzeigen dass genügend Gelder zur Ausschüttung vorhanden sind, vorausgesetzt dass der auszuschüttende Betrag nicht den erzielten Gewinn seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erhöht durch den vorgetragenen Gewinn und auszuschüttende Reserven aber erniedrigt durch die vorgetragenen Verluste und Summen welche in eine gesetzlich zu errichtende Reserve zu verteilen sind, überschreiten darf.

Der Saldo kann an die Gesellschafter ausgeschüttet werden durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter. Das Aktienprämiumkonto kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann beschließen jeglichen Betrag aus dem Aktienprämiumkonto an die gesetzliche Rücklage zu verteilen.

Art. 15. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft obliegt die Abwicklung der Gesellschaft einem oder mehreren Liquidatoren welche Gesellschafter sein können aber nicht müssen sein, und welche von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden und deren Befugnisse und Vergütung auch von der Hauptversammlung der Gesellschaft bestimmt werden.

Art. 16. Falls, und solange als ein Gesellschafter alle Anteile der Gesellschaft besitzt, existiert die Gesellschaft als Einzelteilnehmergesellschaft, gemäß Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10 August über die Handelsgesellschaften; in diesem Falle sind unter anderem Artikel 200-1 und 200-2, dieses Gesetzes anwendbar.

Art. 17. Für alles das nicht von der vorliegenden Satzungen bestimmt wird, berufen die Gesellschafter sich auf das anwendbare Recht.

Übernahme und Einzahlung

Da solchermaßen die Satzung der Gesellschaft durch die erschienene Partei aufgestellt worden ist, hat die vorbezeichnete Vertragspartei die folgenden Anteile der Gesellschaft wie folgt übernommen und gänzlich gezahlt:

500 Anteile mit einem Nennwert von EUR 25,- per Anteil

Nachweis wurde dem Notar gegeben der Zahlung des Übernahmebetrags.

Abschätzung der Kosten

Die Parteien haben die Kosten, Auslagen, Gebühren und Belastungen ungeachtet ihrer Form, welche von der Gesellschaft zu tragen sind, oder ihr in Verbindung mit der Gründung belastet werden auf 2.500,- Euro geschätzt.

Erste ausserordentliche Hauptversammlung

Der alleinige Gesellschafter hat unmittelbar die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg
2. Die nachfolgenden Personen wurden Geschäftsführer ernannt, welche gemeinsam die Geschäftsführung der Gesellschaft bilden, auf unbestimmte Dauer, vorbehaltlich der Satzung der Gesellschaft

Geschäftsführer A (Name, Titel, Adresse, Geburtsdatum, Geburtsort):

Mr Stewart Kam Cheong, Selbständiger Buchsachverständiger, 1, rue des Glacis L-1628, 22 Juli 1962, Port Louis (Mauritius)

Geschäftsführer B (Name, Titel, Adresse, Geburtsdatum, Geburtsort):

Mr Gregory J. Hartman, Geschäftsführer, 155 Prospect Avenue, Woodside CA 94062, USA, 26 Januar 1959, Kalifornien, USA

Spezielle Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am 30. Januar 2007.

Worauhin die vorliegende Urkunde in Luxemburg erstellt wurde, am Tag wie zu Beginn des Dokumentes aufgeführt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der oben genannten erschienenen Personen, diese vorliegende Ausfertigung in Englisch abgefaßt ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Wortlaut, wird der englische Wortlaut massgebend sein.

Hierauf wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg erstellt, an dem Tag wie zu Beginn in diesem Dokument eingetragen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, welche dem Notar bekannt sind durch ihre Namen, Vornamen, zivilen Status und ihrer Herkunft, haben die Vorsitzende, der Sekretär und der Aufsichtsbeauftragte zusammen mit Uns, dem Notar, vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: C. Martins Costa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 42, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007020795/211/357.

(070014239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Tipilux, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 78.025.

— DISSOLUTION

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit luxembourgeois BERNILUX S.A., ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 77.857;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme TIPILUX S.A., ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 78.025, a été constituée suivant acte reçu le 22 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 189 du 13 mars 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme TIPILUX S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 40.000,- (quarante mille Euros), représenté par 400 (quatre cents) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune de valeur nominale.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société TIPILUX S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge toutes les obligations connues ou inconnues, la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, toutes les dettes connues et actuellement inconnues de la société, le tout devra être terminé avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société à responsabilité limitée RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 74, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007020782/211/47.

(070014340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

C.O.R.A. Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.546.

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.O.R.A. SOPARFI S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 117546, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 9 septembre 2006, numéro 1686.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Helmut Regnery, commerçant, demeurant à D-54518 Niersbach, 10 auf der Acht.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alex Kaiser, employé privé, demeurant à L-3394 Roeser, 49, Grand-Rue.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur François Peusch, expert-comptable, demeurant à L-5854 Alzingen, 54, rue Langheck.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et variétés par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) de manière à le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) à quarante-trois mille cinq cents euros (43.500,- EUR).

2) Abolition de la valeur nominale des actions.

3) En contrepartie de l'augmentation de capital, émission de quatre cent trois (403) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

4) Souscription et paiement intégral par l'actionnaire unique Monsieur Helmut Regnery, par l'apport à la valeur nominale de la totalité des cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune de la société KÜCHENGALERIE, GmbH, avec siège social à Munsbach.

5) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante-trois mille cinq cents Euros (EUR 43.500,-), divisé en mille quatre cent trois (1.403) actions sans désignation de valeur nominale.»

6) Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit et versé de la société à concurrence de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) de manière à le porter de son montant actuel, soit trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) à quarante-trois mille cinq cents euros (43.500,- EUR).

L'assemblée décide d'abolir la valeur nominale des actions.

Ensuite, en contrepartie de l'augmentation de capital, l'assemblée décide d'émettre quatre cent trois (403) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Souscription et libération

Les quatre cent trois (403) nouvelles actions sont souscrites à l'instant par Monsieur Helmut Regnery, commerçant, demeurant à D-54518 Niersbach, 10 auf der Acht, qui déclare libérer ces quatre cent trois (403) nouvelles actions par l'apport à la valeur nominale de la totalité des Cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée KÜCHENGALERIE, GmbH, avec siège social à Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 39.110, pour une valeur globale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La consistance et la valeur de cet apport sont certifiées exactes par un rapport de RSM AUDIT LUXEMBOURG, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, établi en date du 30 novembre 2006, dont la conclusion se lit comme suit:

«5. Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur du patrimoine actif et passif de KÜCHENGALERIE, GmbH retenue au moment de l'apport (soit EUR 12.500,-) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de C.O.R.A. SOPARFI S.A. émises en contrepartie, soit 403 actions.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société aura la propriété et la jouissance des parts sociales apportées à compter de ce jour.

Le souscripteur, préqualifié, atteste expressément par la présente au notaire soussigné qu'il est propriétaire des parts sociales apportées de la société KÜCHENGALERIE, GmbH.

Par ailleurs le souscripteur, préqualifié, déclare au notaire soussigné que les parts sociales apportées de la société KÜCHENGALERIE, GmbH sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'il n'existe dans leur chef aucun obstacle ni interdiction de céder qui pourrait entraver l'apport des parts sociales à la société C.O.R.A. SOPARFI S.A.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le capital social est fixé à quarante-trois mille cinq cents Euros (EUR 43.500,-), divisé en mille quatre cent trois (1.403) actions sans désignation de valeur nominale.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Dans la mesure où l'apport en nature des parts sociales de KÜCHENGALERIE, GmbH consiste en 100% du capital social émis d'une société établie dans un Etat membre de l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Regnery, A. Kaiser, F. Peusch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 95, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007020848/202/101.

(070014259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Windpower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 93.992.

Entsprechend den Bestimmungen von Artikel 7 der Satzung hat der Verwaltungsrat auf schriftlichem Weg folgenden Beschluss gefasst:

- Herr Claude Strasser, licencié en sciences commerciales et financières, geboren am 27. September 1972 in Ettelbrück, wohnhaft in L-9054 Ettelbrück, 33, rue Dr Klein, wird im Wege der Zuwahl («cooptation») mit Wirkung ab 31. Oktober 2006 für die Mandatsdauer bis zur ordentlichen Generalversammlung 2009 zum Verwaltungsratsmitglied ernannt. Die nächstfolgende Generalversammlung muss diese Zuwahl bestätigen.

WINDPOWER S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007019336/2480/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08203. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Alisa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht.
R.C.S. Luxembourg B 78.765.

Auszug aus dem Protokoll Der Hauptversammlung der Aktionäre Ausserordentlich Gehalten am 6. Dezember 2006

Die Hauptversammlung der Aktionäre, ausserordentlich gehalten am 6. Dezember 2006, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herr Reinhard Schulz und ernennt Herr Jörg Hausmann, wohnhaft in L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs, geboren am 22. Juli 1970 in Birkenfeld (Deutschland), als Rechnungsprüfer, bis zur jährlichen Generalversammlung von 2011.

Die Generalversammlung beschliesst die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung von 2011 zu verlängern:

- Herr Albert Schäfer, Verwalter, geboren am 11. April 1925 in Telgte (Deutschland), wohnhaft in L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht.

- Herr Georg Schäfer, Verwalter, geboren am 4. Januar 1957 in Willich Deutschland), wohnhaft in D-47929 Grefrath, 43A, Johann-Fruhen-Strasse.

- Herr Christian Schäfer, Verwalter, geboren am 23. September 1982 in Höxter (Deutschland), wohnhaft in D-47929 Grefrath, 43 A, Johann-Fruhen-Strasse.

Die Generalversammlung ratifiziert die Verlegung des Gesellschaftssitzes auf die folgende Adresse: 2, Kurzacht, L-6740 Grevenmacher.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Januar 2007.

Für gleichlautende Ausfertigung

Für die Gesellschaft

ALISA HOLDING S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007019312/5710/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07476. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

TS Nautilus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 120.692.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of December.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

TS NAUTILUS L.P., a Limited Partnership organized under the laws of England, having its registered office at St. Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2 6LH, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP11653, represented by its General Partner TS NAUTILUS (GP), L.L.C., a company incorporated under the laws of Delaware (United States of America), with its registered office at National Registered Agents Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, County of Kent, Delaware, but with principal place of business at 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15 cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 27th, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established in Luxembourg under the name of TS NAUTILUS HOLDINGS S.à r.l. having its registered office at 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 120.692, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 2, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2274, dated December 6, 2006 and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary, enacted on November 23, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) divided into eight hundred (800) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of nine hundred eighty thousand Euro (EUR 980,000.-) to raise it from its present amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) to one million Euro (EUR 1,000,000.-) by creation and issue of thirty-nine thousand two hundred (39,200) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe to the thirty-nine thousand two hundred (39,200) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of nine hundred eighty thousand Euro (EUR 980,000.-) by cash.

The amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately twelve thousand Euro (EUR 12,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS NAUTILUS L.P., un Limited Partnership de droit anglais ayant son siège social à St. Catherine's House, 14 Kingsway, Londres WC2 6LH, Royaume-Uni, enregistré auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre sous le numéro LP11653, représenté par son associé commandité TS NAUTILUS (GP), L.L.C., une société créée sous le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au National Registered Agents Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, County of Kent, Delaware, mais son principal centre d'activité au 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination TS NAUTILUS HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.692, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2274, en date du 6 décembre 2006, et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois par une assemblée générale extraordinaire tenue le 23 novembre 2006 devant le notaire soussigné, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Euro (EUR 20.000,-), divisé en huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt mille Euro (EUR 980.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Euro (EUR 20.000,-) à un million d'Euro (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de trente neuf mille deux cents (39.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux trente neuf mille deux cents (39.200) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de neuf cent quatre-vingt mille Euro (EUR 980.000,-) par apport en numéraire du même montant.

Un montant de neuf cent quatre-vingt mille Euro (EUR 980.000,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million d'Euro (EUR 1.000.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille Euro (€ 12.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 5, case 11. — Reçu 9.800 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007020779/211/108.

(070014346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Fiduciaire Jos. Thill, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 94.335.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007020358/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2006, réf. DSO-BX00463. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Lies Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, Zone Artisanale Riesenhof.

R.C.S. Luxembourg B 105.088.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 décembre 2006.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

Référence de publication: 2007020342/513/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06429. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Ghalea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.709.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf (19) janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED, en qualité de trustee de THE PLANET TRUST, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey Channel Islands, GY1 3DA United Kingdom

ici représentée par Monsieur Xavier Mangiullo, employé privé, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration donnée le 19 janvier 2007, laquelle procuration, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclarent vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GHALEA S.A.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital autorisé de la société tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à EUR 1.000.000,- (un millions d'Euros), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros).

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euro), représenté par 250.000 (deux cent cinquante mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 19 janvier 2012, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligatoires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives d'établir par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} vendredi du mois de novembre à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 22. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 24. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 30 juin 2007.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 1^{er} vendredi du mois de novembre 2007 à 16.00 heures.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, savoir la société NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED, en qualité de trustee de THE PLANET TRUST, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey Channel Islands, GY1 3DA United Kingdom, déclare souscrire à toutes les 250.000 actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) se trouve dès-à-présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 7.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

La société comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, à pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Francesca Docchio, employée privée, résidant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;
 - Marco Sterzi, conseiller économique, résidant à L-2227, Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;
 - Xavier Mangiullo, employé privé, résidant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;
3. Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012.
4. Monsieur Vincenzo Bosco, né le 20 mai 1973 à Somma Lombardo (I), réviseur d'entreprises, demeurant à I-21013 Gallarate (VA), Via S. Antonio n.2, a été appelée aux fonctions de commissaire.
5. Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.
6. Le siège social est fixé à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, ès-qualité qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. Mangiullo, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, vol. 157S, fol. 45, case 12. — Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007020792/208/239.

(070013718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pixilogic s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7727 Colmar-Berg, 1, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.814.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 décembre 2006.

FIDUCIAIRE COFIGEST S.à r.l.

I. Philipin

Référence de publication: 2007020371/2631/14.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2006, réf. DSO-BX00273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Berlioz Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 68.608.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BERLIOZ INVESTMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 68.608, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 351 du 18 mai 1999. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire, en date du 13 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 26 du 15 janvier 2001 et en date du 7 décembre 2006, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social d'un montant d'un million cent quarante-cinq mille euros (EUR 1.145.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent soixante et onze mille euros (EUR 471.000,-) à un million six cent seize mille euros (EUR 1.616.000,-) par la création et l'émission de quatre mille cinq cent quatre-vingts (4.580) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

- souscription et libération des actions nouvelles par apport de 70.000 actions de la société anonyme de droit luxembourgeois SALVIA EUROPE S.A. pour un montant total de EUR 1.145.000,-, ainsi que la libération de la prime d'émission pour un montant total de EUR 123.906.887,-

2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille huit cent quatre-vingt-quatre (1.884) actions représentant l'intégralité du capital social de quatre cent soixante et onze mille euros (471.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cent quarante-cinq mille euros (1.145.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante et onze mille euros (471.000,- EUR) à un million six cent seize mille euros (1.616.000,- EUR) par la création et l'émission de quatre mille cinq cent quatre-vingts (4.580) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

De l'accord unanime de tous les actionnaires, les quatre mille cinq cent quatre-vingts (4.580) actions nouvelles ont été intégralement souscrites et entièrement libérées pour un montant d'un million cent quarante-cinq mille euros (1.145.000,- EUR) moyennant apport en nature de soixante-dix mille (70.000) actions de la société anonyme de droit luxembourgeois SALVIA EUROPE S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66133, ensemble avec une prime d'émission de cent vingt-trois millions neuf cent six mille huit cent quatre-vingt-sept euros (123.906.887,- EUR), par JERODA PROMOTION LTD., avec siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représenté par Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Tortola, le 18 décembre 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Du montant de l'augmentation de capital avec primes d'émission de cent vingt-cinq millions cinquante et un mille huit cent quatre-vingt-sept euros (125.051.887,- EUR), le montant d'un million cent quarante-cinq mille euros (1.145.000,- EUR) est à allouer au capital social et le montant de cent vingt-trois millions neuf cent six mille huit cent quatre-vingt-sept euros (123.906.887,- EUR) est à allouer comme prime d'émission à une réserve extraordinaire.

Preuve de la valeur des actions apportées a été donnée au notaire soussigné, par un rapport établi conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée, par ALTER AUDIT, S.à r.l., avec siège social à 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, daté du 21 décembre 2006, lequel rapport signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Ledit rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre, au pair comptable des actions et à la prime d'émission à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste en 4.580 actions à créer sans désignation de valeur nominale et une prime d'émission de EUR 123.906.887,-»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à un million six cent seize mille euros (1.616.000,- EUR) représenté par six mille quatre cent soixante-quatre (6.464) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement 7.000,- EUR.

Comme l'apport en nature consiste en cent pour cent (100%) des actions d'une société constituée et ayant son siège social dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, N. Schoppach, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 33, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007020769/212/95.

(070014211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Delisalades Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 80, route de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 55.688.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perlé, le 28 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007020376/1558/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 décembre 2006, réf. DSO-BX00432. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

S.à.r.l. Somaril, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 110.317.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOMARIL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020382/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 12 décembre 2006, réf. DSO-BX00109. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060141443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Leon Amarillo, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 110.150.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007020385/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 15 décembre 2006, réf. DSO-BX00146. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060141422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 82.870.

In der Sitzung des Verwaltungsrats vom 7. November 2006 wurde Herr Fernand Zanter, ingénieur diplômé, geboren am 11. Mai 1957 in Diekirch, wohnhaft in L-9463 Stolzembourg, 27, rue Principale, per Zuwahl («cooptation») zum Verwaltungsratsmitglied für die Mandatsdauer bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007 bestimmt. Die nächstfolgende Generalversammlung muss diese Zuwahl bestätigen.

SOLER S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007019337/2480/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Electricité Faber Diekirch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 36, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 98.501.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 décembre 2006.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

Référence de publication: 2007020094/513/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00186. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Meubles Oestreicher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, Route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 93.925.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEUBLES OESTREICHER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020271/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2006, réf. DSO-BX00171. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060139083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Rideaux, Tapis Oestreicher s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, Route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 102.348.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RIDEAUX, TAPIS OESTREICHER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020272/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2006, réf. DSO-BX00172. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060139080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Caves Félix Wolter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9552 Wiltz, 30, rue des Pêcheurs.

R.C.S. Luxembourg B 100.399.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAVES FELIX WOLTER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020269/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2006, réf. DSO-BX00169. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060139086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Librairie Sander Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 27, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 95.442.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIBRAIRIE SANDER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020270/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2006, réf. DSO-BX00170. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060139085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

La Gourmandine, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 2, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 93.171.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020273/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06492. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Heinz Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.760.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Benoît Caillaud, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de REGENCY BUSINESS BASE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 106.686,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 novembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme HEINZ IMMO S.A., R.C.S. Luxembourg B 103.760, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, a été constituée suivant acte de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 30 du 12 janvier 2005;

- que le capital social de la société anonyme HEINZ IMMO S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,- EUR) libérées à hauteur de vingt cinq pour cent (25%);

- que la société REGENCY BUSINESS BASE S.A, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme HEINZ IMMO S.A., celle-ci ayant en ce jour cessé toute activité;

- que la société REGENCY BUSINESS BASE S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société anonyme HEINZ IMMO S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés et/ou comptabilisés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 8, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007020810/220/52.

(070014418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Esculape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 67.296.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 novembre 1998, acte publié au Mémorial C n^o 83 du 10 février 1999.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ESCULAPE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021384/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07550. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Café Camping Housen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 10, op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 92.384.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007020357/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 décembre 2006, réf. DSO-BX00447. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Quick Point S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 33, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 18.407.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

M. Offermann

Le Gérant

Référence de publication: 2007020350/800867/14.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2006, réf. DSO-BX00471. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Polyphonic Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 65, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.336.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007020360/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 29 décembre 2006, réf. DSO-BX00511. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060143303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

SIAF - Société d'Investissement Agricole et Forestier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 14.599.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Sandrine Bellatreccia, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société SATAF S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 octobre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société à responsabilité limitée SIAF, SOCIETE D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET FORESTIER, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été constituée suivant acte notarié en date 19 novembre 1976, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 7 du 10 janvier 1977 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu sous seing privé en date du 2 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 760 du 17 octobre 2000;

- que le capital social de la société à responsabilité limitée SIAF, SOCIETE D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET FORESTIER, précitée, s'élève actuellement à sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingts euros (743.680,- EUR) représenté par trente mille (30.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que SATAF S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée SIAF, SOCIETE D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET FORESTIER, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que SATAF S.A., précitée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée SIAF, SOCIETE D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET FORESTIER, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
- * que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- * par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société à responsabilité limitée SIAF, SOCIETE D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET FORESTIER est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Bellatreccia, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 10, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007020811/220/51.

(070014419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Stevenage Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 33.080.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007021426/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05527. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Doba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 94.316.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 22 décembre 2006 que:

Unique résolution

A l'unanimité des voix, le Conseil d'Administration décide le transfert du siège social de la société DOBA S.A. de L-9227 Diekirch, 48, Esplanade à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007020264/2602/19.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2006, réf. DSO-BX00360. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

T.C.S. - Technical Cleaning Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 97.919.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 22 décembre 2006 que:

Unique résolution

A l'unanimité des voix, le Conseil d'Administration décide le transfert du siège social de la société T.C.S. - TECHNICAL CLEANING SERVICES S.A. de L-9227 Diekirch, 48, Esplanade à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 décembre 2006.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007020265/2602/19.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2006, réf. DSO-BX00353. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Bureau Comptable et Fiscal Op der Breck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 92.346.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020274/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01870. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

T.C.S. (Traxx Computer Systems), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9280 Diekirch, 9, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 103.989.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007020276/800519/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2006, réf. DSO-BX00469. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

PaddyLux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 112.883.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 22 décembre 2006 que:

Unique résolution

A l'unanimité des voix, le Conseil d'Administration décide le transfert du siège social de la société PADDYLUX SOPARFI S.A. de L-9227 Diekirch, 48, Esplanade à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007020278/2602/19.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2006, réf. DSO-BX00364. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

G.B. Lux Holding SAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 93.567.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 22 décembre 2006 que:

Unique résolution

A l'unanimité des voix, le Conseil d'Administration décide le transfert du siège social de la société G.B. LUX HOLDING S.A.H. de L-9227 Diekirch, 48, Esplanade à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007020279/2602/19.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2006, réf. DSO-BX00365. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Adclar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 95.929.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crendal, le 14 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007020515/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2006, réf. DSO-BV00209. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060139158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Carlita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 37, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 99.508.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020275/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01749. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Kalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 58.703.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 22 décembre 2006 que:

Unique résolution

A l'unanimité des voix, le Conseil d'Administration décide le transfert du siège social de la société KALIA S.A. de L-9227 Diekirch, 48, Esplanade à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007020280/2602/19.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2006, réf. DSO-BX00366. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Lerylux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 94.779.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 22 décembre 2006 que:

Unique résolution

A l'unanimité des voix, le Conseil d'Administration décide le transfert du siège social de la société LERYLUX S.A. de L-9227 Diekirch, 48, Esplanade à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Diekirch, le 22 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007020282/2602/19.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2006, réf. DSO-BX00368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Vargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 33.078.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Jacquemin, industriel, né à Saint-Claude (France) le 29 novembre 1930, demeurant à D-66117 Sarrebruck (D), 56 Eisenbahnstrasse,

lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société VARGO S.A., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, a été constituée suivant acte du notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 5 janvier 1990, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 290 du 22 août 1990, et dont les statuts furent modifiés suivant acte sous seing privé, en date du 20 juin 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 16 du 8 janvier 2003;

- que le capital social de la société VARGO S.A., s'élève actuellement à deux cent mille Euros (200.000,- EUR) représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que Monsieur Pierre Jacquemin, étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme VARGO S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Pierre Jacquemin, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société VARGO S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège social de la société à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Jacquemin, G.Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 9, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

G.Lecuit.

Référence de publication: 2007020809/220/42.

(070014417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Tasmania Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.115.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 10 novembre 2006

En date du 10 novembre 2006, l'associé unique de la Société a réélu, pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Associés devant se tenir en l'année 2007 pour approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006, les gérants de la Société, à savoir:

- Monsieur Sameer Al Ansari, demeurant professionnellement à Emirates Hills, Villa P49, Dubai, UEA;
- Monsieur Sylvain C. Denis, demeurant professionnellement à 54th Street, Villa 3, Dubai, UEA; et
- Monsieur Vincent Goy, demeurant au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007019383/1138/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06335. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Herrero International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 68.481.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 octobre 2006, la décision des Gérants du 31 mai 2006 de coopter M. Jean Bodoni au Conseil de Gérance, a été ratifiée. Le mandat du Gérant définitivement élu est indéterminé.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour HERRERO INTERNATIONAL

EXPERTA LUXEMBOURG

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Référence de publication: 2007019370/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.